

ANNEXE III – 2012

Appel à projets territorial 2012 pour l'intégration des personnes en situation de handicap.

1 - Aides en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes handicapées :

Objectifs :

Améliorer l'accueil et l'intégration des personnes handicapées dans les clubs bretons valides par la formation de « référents handicap » au sein des comités départementaux ou régionaux de toutes les disciplines sportives. Les « référents handicap » devront acquérir une compétence générale sur les différents types de handicap qu'ils soient physiques ou mentaux.

Porteur de l'action :	Les comités départementaux ou régionaux des disciplines sportives valides.
Critères à respecter :	La subvention est destinée au financement des coûts pédagogiques et techniques facturés aux comités demandeurs par les comités régionaux handisport et sport adapté. Les comités demandeurs établiront une convention de prestation avec les comités régionaux handisport et sport adapté. L'objet de ces conventions pourra porter sur les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none">- l'obtention du certificat de qualification handicap A & B.- l'obtention de l'attestation de qualification sport adapté.- La formation à l'utilisation de matériels sportifs adaptés à la pratique sportive des personnes handicapées.- L'audit technique de structures sportive pour des projets d'accessibilité et d'accueil de personnes handicapées.
Contenu de la demande :	a) 1 fiche-action n° 3-1 ; 3-2 La fiche précisera : <ul style="list-style-type: none">- au recto, une présentation synthétique du projet.- au verso, le budget prévisionnel du projet.- Dans des annexes, le devis de formation ou la convention signée avec les comités régionaux handisport et sport adapté.
Dépôt de la demande :	DRJSCS de Rennes le 06 Avril 2012

2 - Appel à projet labellisation régional des clubs « Sport et Handicap »

Objectifs :

- ☑ Favoriser l'intégration et la mixité des personnes en situation de handicap de façon pérenne dans les clubs/associations de Bretagne.
- ☑ Être conseillé dans l'accueil et l'accompagnement de ce public et valoriser la démarche d'intégration.
- ☑ Inciter les clubs et/ou associations à garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des pratiquants.
- ☑ La mise en place d'une labellisation régionale permettant d'intégrer un réseau, être inscrit sur le site national du Ministère de la Santé et des Sports...
- ☑ Pouvoir bénéficier du soutien des partenaires (les comités régionaux handisport et sport adapté).

Descriptif du label :

Il est créé un label régional « sport et handicap » accordé aux associations sportives qui s'engagent à respecter le cahier des charges et une démarche de progrès.

Le label est donné pour une olympiade, les associations acceptent une visite technique annuelle permettant de constater les progrès dans le respect des éléments de fonctionnement du cahier des charges. Chaque année les associations labellisées perçoivent une subvention forfaitaire du CNDS de 1000€. Un dossier de demande de subvention devra être fourni dans le cadre de la campagne du CNDS.

Critères pour l'obtention du Label régional « Sport handicap »	Procédure, examen de recevabilité, attribution du label régional « Sport handicap »
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre une Association affiliée à une fédération et agréée Jeunesse et Sports ➤ Respecter le cahier des charges (en particulier pour l'encadrement diplômé et l'accessibilité à la pratique). ➤ Avoir une démarche volontaire : dossier de demande de labellisation à télécharger sur le site de la DRJSCS. 	<ul style="list-style-type: none"> 📄 Remplir le dossier de demande de labellisation 📄 Envoyer le dossier joint à la demande de subvention à la DRJSCS avant le 6 avril 2012 📄 Etude des demandes de label par la commission ETPR « sport handicap » et la sous commission du CNDS 📄 Visite du site par les membres de la commission ETPR « sport handicap » 📄 Attribution du label pour une olympiade (pour le type de handicap accueilli) et une aide financière 📄 <u>Partenariat</u> (commission ETPR « sport handicap Bretagne ») : Comités régionaux sport adapté et handisport, le Cros.

Porteur de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes une association sportive pour personnes valides ou une association sportive pour personnes handicapées et vous proposez des activités à des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental ou psychique - Vous êtes une association sportive pour personnes valides et vous souhaitez créer une section spécifique...
Critères à respecter :	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche volontariste... - Respecter le cahier des charges et en remplissant un dossier de labellisation... - Accepter une visite technique pour l'attribution du label...
Contenu de la demande : Le dossier de demande de labellisation Dossier Cerfa pas de fiche action nécessaire, aide au fonctionnement	a) 1 fiche complémentaire d'aide au fonctionnement La fiche précisera : <ul style="list-style-type: none"> - une présentation synthétique du projet. - Au verso, le budget du projet avec une explication des principaux postes de dépenses. - En annexe, (le dossier de demande de labellisation ainsi que le cahier des charges téléchargeable sur le site de la DRJSCS) Renseigner fiche complémentaire
Dépôt de la demande :	DRJSCS de Rennes le 06 Avril 2012